

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Contopp - ULTIMATE 4

Date de révision: 16.04.2024

Code du produit: 20.290.100

Page 1 de 5

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Contopp - ULTIMATE 4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Bâtiment et travaux publics.

Préparations pour construction et bâtiment nulle part appelées autrement.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: KNOPP GmbH

Rue: Adolf - Oesterheld - Straße 1

Lieu: D-97337 DETTELBACH

Boîte postale: 1180

D-97337 DETTELBACH

Téléphone: +49(0)932491990

Téléfax: +49(0)9324919966

E-mail: info@knopp-chemie.com

Interlocuteur: Wolfgang Schnabel

Internet: www.knopp-chemie.com

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Conseils de prudence**

P270

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Information supplémentaire**

Il n'y a pas obligation d'enregistrer la substance conformément à REACH, annexe IV et V.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Après contact avec la peau

Changer les vêtements imprégnés.

Laver abondamment à l'eau/?.

Ne pas nettoyer avec: Solvants/Diluant.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

Appeler immédiatement un médecin.

Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.

NE PAS faire vomir.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Contopp - ULTIMATE 4

Date de révision: 16.04.2024

Code du produit: 20.290.100

Page 2 de 5

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone. Poudre. Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.

Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

Utiliser une protection respiratoire adéquate

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiques ni dans les plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Utiliser un équipement de protection individuel

Ne pas vider le récipient avec de la pression. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Acide fort, bases fortes

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température de stockage: +5 - +30 °C

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé.

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
107-21-1	Ethylèneglycol (vapeur)	20	52		VME (8 h)	
		40	104		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Matériau approprié:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Contopp - ULTIMATE 4

Date de révision: 16.04.2024

Code du produit: 20.290.100

Page 3 de 5

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau : NBR (Caoutchouc nitrile).
période de latence: 0,5 h

Voir les informations fournies par le fabricant.

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

non applicable

Protection respiratoire

non applicable

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: vert - marron
Odeur: fruité

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 6,2

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation: 0 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et
intervalle d'ébullition: 100 °C

Point de ramollissement: ISO 5940

Point d'éclair: DIN 53213

Inflammabilité

solide: non applicable

Dangers d'explosion

négligeable

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

Température d'auto-inflammation: non applicable DIN 51794

Température d'inflammation spontanée

solide: négligeable

gaz: négligeable

Propriétés comburantes

Non comburant.

Densité (à 20 °C): 1,06 g/cm³ DIN 53217

Densité apparente: non applicable

Hydrosolubilité: complètement miscible

Durée d'écoulement:
(à 23 °C) 40 4 DIN 53211

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses lors de la manipulation et de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si stocké et manipulé correctement.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions exothermiques avec: Agents oxydants. Acide fort, bases fortes

10.4. Conditions à éviter

En cas d'échauffement: Décomposition thermique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone. Oxydes nitriques (NOx).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Contopp - ULTIMATE 4

Date de révision: 16.04.2024

Code du produit: 20.290.100

Page 4 de 5

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë, par voie orale

DL50: > 2000 mg/kg

OCDE 401

espèce: Rat.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Irritation et corrosivité

Effet irritant sur l'oeil: non irritant.

espèce: Lapin.

Méthode: OCDE 405

Effets sensibilisants

espèce: Cochon d'Inde.

Méthode: OECD 406.

Évaluation: non sensibilisant.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

La préparation n'est pas classée dangereuse dans le sens de la Directive 1999/45/EC.

Les indications se rapportent à la matière active technique.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique

EC50:

Temps d'exposition: 48 h

espèce: Pseudomonas putida

> 10000 mg/kg

EC50:

Temps d'exposition: 48 h

espèce: Daphnia magna

> 200 mg/l

CL50:

Temps d'exposition: 96 h

espèce: Danio rerio

> 1000 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

> 70 %

OECD 302B / ISO 9888 / CEE 88/302 annexe V, C.9

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Les indications relatives à l'écologie se rapportent à la matière active.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Éliminer en observant les réglementations administratives.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Éliminer en observant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

-

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Contopp - ULTIMATE 4

Date de révision: 16.04.2024

Code du produit: 20.290.100

Page 5 de 5

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -

14.4. Groupe d'emballage: -

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -

14.4. Groupe d'emballage: -

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -

14.4. Groupe d'emballage: -

Autres informations utiles (Transport maritime)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -

14.4. Groupe d'emballage: -

Autres informations utiles (Transport aérien)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation nationale

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)